



ANNEXE I
(Version 2 – septembre 2010)

Liste des Etats membres repris à l'annexe VI de l'arrêté royal du 22 décembre 2005¹ :

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Slovénie et Suède.

¹ arrêté royal du 22 décembre 2005 fixant des mesures complémentaires pour l'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine.